



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 8

Pouvoirs : 1

Absents excusés : 2

Absents : 5

Votants : 9

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE VINGT-CINQ AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 17 AVRIL 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Marielle MERMOUD.

ABSENTS EXCUSES : M. Michel BOUVARD (donne pouvoir à Michel BELIN), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, M. Florian GIBIER, Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT D'AVENIR ET DE SOLIDARITE (CDAS) - ANNEE 2024 - AMENAGEMENT DE LA VOIRIE ROUTE DU PLAN DU MOULIN ET ITINERAIRE DE DELESTAGE DU CENTRE VILLAGE TRANCHE 2
DEL2024-43**

Rapporteur : Michel BELIN

La commune des Contamines-Montjoie souhaite remettre en état la voirie sur la route du Plan du Moulin et créer un véritable itinéraire de délestage et de contournement du centre village. En effet, en période de forte affluence touristique, notamment en saison hivernale, l'accès à la station de sports d'hiver des Contamines-Montjoie et à ses remontées mécaniques, devra ainsi être privilégié par le secteur du Plan du Moulin à l'entrée de la commune.

Le projet vise à reprendre la voirie très dégradée sur une distance d'environ 3800 m en plusieurs tranches échelonnées sur 2 ou 3 ans, et à réaménager la chaussée pour permettre un cheminement doux sur tout l'itinéraire.

La deuxième tranche de travaux porte sur une longueur de voirie communale de 800 ml depuis le ralentisseur du chemin de la Revenaz au hameau de la Berfière.

Le cout prévisionnel de l'opération s'élève à **225 273,90 € HT, soit 270 328,68 € TTC.**

Une aide financière au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) pour l'année 2024, peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental de Haute Savoie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 9	Contre :	Abstention :
-----------------	-----------------	---------------------

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le

ID : 074-217400852-20240425-DEL2024043-DE

Article 1 : DE VALIDER la demande de subvention auprès du Haute Savoie au titre du **CDAS 2024** et **DE SOLLICITER** une pour un montant de 180 219,12 euros.

Article 2 : DE PRECISER que la collectivité s'engage sur la part d'autofinancement restant à sa charge à hauteur de 20%.

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

En Mairie, le 25 avril 2024
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 25 avril 2024
Le Maire,
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le